

Le mercredi 12 août 2026

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le mercredi 12 août 2026 à 20h sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Mathieu Briand
Madame Marie-Pier Morneau
Madame Josiane Lauzier

Assiste également à la séance Marie-Hélène Morneau, directrice générale greffière-trésorière adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- CONFORMITE DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- MOT DE BIENVENUE**
- 2- CONFORMITÉ DU QUORUM**
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 4.1 RÉUNION DU 6 JUILLET 2026
 - 4.2 RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2026
- 5- SUIVI DES DOSSIERS**
- 6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**
- 7- CORRESPONDANCE :**
- 8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**
 - 8.1 PAIEMENT DE FACTURE iA.ÉNERGIE INC.

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 470 CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE ET PARTICIPATION AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC (PSLQ)

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – RAMONAGE
CHEMINEES 2026

11- TRAVAUX PUBLICS :

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 ACHAT D'UNE POMPE POUR LA FOSSE SEPTIQUE DU CAMPING DU LAC DÔLE

15.2 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

15.3 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA PISCICULTURE POUR L'ENSEMENCEMENT AU LAC DÔLE.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est donc proposé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 6 JUILLET 2026

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

4.2 RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2026

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 juillet 2026 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5 SUIVI DES DOSSIERS :

- Marie-Pier Morneau; Réunion annulée la semaine passée et remise ce soir 12 août. Il y a eu un surplus de 500\$ fait avec l'activité de la Saint-Jean. Nous planifions une activité avec le chansonnier Sébastien Ouellet pour la fin août.
- Patrick Beaulieu; pour la voirie, il faut mettre prioritaire les travaux de rapiessage des rues beauséjour, Raymond, commerciale, etc.

6 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 12-08-0608

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l’unanimité des membres présents d’approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 juillet 2026 et d’autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 121 611,19 \$ et de salaire net de 63 124,72 \$.

-ADOPTÉE-

LISTE DES FOURNISSEURS À PAYER 2 000\$ ET PLUS

HARNOIS ÉNERGIES	DIESEL SAISONNIER	4 943.04 \$
COLAS	ASPHALTE	2 807.79 \$
COLAS	ASPHALTE	4 732.84 \$
JOSEPH DUMONT	LOCATION DE PELLE	5 583.13 \$
PISCICULTURE DU LAC POHÉNÉGAMOOK	ENSEMENCEMENT LAC DÔLE	2 142.22 \$
LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC.	MATÉRIELS MG-112B	4 441.52 \$
LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC.	MATÉRIELS MG-112B	5 297.11 \$
ENTREPRISE CAMILLE OUELLET ET FILS INC.	POMPE ÉGOÛT LAC DÔLE	2 018.36 \$
ENTREPRISE CAMILLE OUELLET ET FILS INC.	ENTRETIEN DU RÉSEAU AVRIL, MAI, JUIN,	4 368.03 \$
SERVITECH	MISE À JOUR DU RÔLE FONCIER	5 490.29 \$
RÉGIE INTER DÉCHETS DU TÉMIS	QUOTE PART	16 473.71 \$
SERVICE FINANCIER DE LARGE	FINANCEMENT MENSUEL POUR LOADER	7 064.48 \$
REVENU QUÉBEC	REMISE GOUVERNEMENTAL DAS	11 725.51 \$
REVENU CANADA	REMISE GOUVERNEMENTAL DAS	3 919.71 \$
MRC DU TÉMISCOUATA	QUOTE PART	9 717.80 \$
		90 725.54 \$

7 CORRESPONDANCE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si question.

8 AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 PAIEMENT DE FACTURE iA.ÉNERGIE INC.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 12-08-0609

CONSIDÉRANT QUE le système de ventilation de la caserne incendie présentait un dysfonctionnement nécessitant une intervention;

CONSIDÉRANT QU’ un appel de service a été effectué auprès de iA Énergie inc. afin de procéder au diagnostic et à la réparation du système;

CONSIDÉRANT une remise à niveau ainsi qu'une vérification complète des systèmes de ventilation ont été réalisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de iA Énergie inc. pour les travaux de réparation et de remise à niveau du système de ventilation de la caserne incendie, au montant de 1 015,00 \$, avant les taxes applicables.

-ADOPTÉE-

9 GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 470 CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION NUMÉRO : 12-08-0610

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil et que celui-ci est disponible aux personnes présentes lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement no.470 concernant le code d'éthique des élus municipaux soit adopté.

-ADOPTÉE-

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE ET PARTICIPATION AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC (PSLQ)

RÉSOLUTION NUMÉRO : 12-08-0611

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) offre le programme Supplément au loyer Québec (PSLQ) visant à favoriser l'accès à des logements abordables;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

et l'Office d'habitation du Témiscouata afin de permettre la mise en œuvre du programme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Municipalité à signer les documents requis et à agir en son nom dans le cadre de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Mélissa Lord, mairesse, et Mme Marie-Hélène Morneau, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! tout document relatif à l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité et l'Office d'habitation du Témiscouata, d'autoriser ce dernier à gérer, au nom de la Municipalité, les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer Québec (PSLQ) et de confirmer l'engagement de la Municipalité à assumer 10 % des coûts du programme, conformément aux modalités prévues à l'entente.

-ADOPTÉE-

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – RAMONAGE CHEMINÉES 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-08-0612

CONSIDÉRANT QUE le ramonage des cheminées des citoyens fait partie des services offerts par la Municipalité en 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce ramonage fait partie des services de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume le paiement d'une cheminée principale par résidence et que les cheminées additionnelles seront à la charge du propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions une de Cheminées de l'est, au montant de 60.00 \$ plus taxes par cheminées, une autre de Ramonage élagage Kamouraska de 100.00\$ plus taxes par cheminées et l'autre de JML ramonage au montant de 54.00\$ plus taxes par cheminée;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de cheminée de

l'est au montant de 60.00 \$ plus taxes par cheminées (environ 189 cheminées). Le conseil a statué sur cette compagnie pour leur conformité aux normes et pour les dossiers numériques détaillés fournis pour chaque adresse avec photos, etc.

-ADOPTÉE-

11 TRAVAUX PUBLICS :

12 URBANISME :

13 LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

14 CAMPING DU LAC DÔLE :

15 AFFAIRES DIVERSES :

15.1 RÉOLUTION – ACHAT D'UNE POMPE POUR LA FOSSE SEPTIQUE DU CAMPING DU LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-08-0613

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le bon fonctionnement des installations sanitaires du Camping du Lac Dôle;

CONSIDÉRANT QUE la pompe actuellement requise pour la fosse septique doit être remplacée afin d'assurer le bon fonctionnement du système;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Camille Ouellet et Fils inc. ont fourni une pompe Goulds d'égout de 1/2 HP au montant de **1 755,48 \$ avant taxes**, pour un montant total de **2 018,36 \$ taxes incluses**;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est nécessaire au bon fonctionnement des installations du Camping du Lac Dôle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'achat d'une pompe Goulds d'égout de 1/2 HP auprès des Entreprises Camille Ouellet et Fils inc., au montant de 1 755,48 \$ avant taxes, soit 2 018,36 \$ taxes incluses, pour la fosse septique du Camping du Lac Dôle, et d'autoriser le paiement de la facture no 850.

-ADOPTÉE-

15.2 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 12-08-0614

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie à besoin de faire l'acquisition d'une pompe portative afin de répondre à ses besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- L'Arsenal au montant de 17 495.00 \$, taxes en sus;
- Boivin & Gauvin au montant de 13 201,73 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions déposées et des recommandations formulées;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepte la soumission de Boivin & Gauvin au montant de 13201,73 \$, taxes en sus, pour l'acquisition d'une pompe portative destinée au Service de sécurité incendie;

-ADOPTÉE-

15.3 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA PISCICULTURE POUR L'ENSEMENCEMENT AU LAC DÔLE.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-08-0615

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! participe au projet Pêche en herbes, visant notamment l'ensemencement du lac du Camping du Lac Dôle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet de favoriser la découverte de la pêche et de sensibiliser les jeunes à la faune aquatique et à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Pisciculture du Lac Pohénégamook a été retenue pour fournir les poissons nécessaires à l'ensemencement du lac;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait également l'objet d'une demande d'aide financière afin de contribuer aux coûts liés à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la facture de la Pisciculture du Lac Pohénégamook s'élève à 2 142,22 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de la Pisciculture du Lac Pohénégamook, au montant total de 2 142,22 \$ taxes incluses, relativement à l'ensemencement du lac du Camping du Lac Dôle dans le cadre du projet Pêche en herbes.

-ADOPTÉE-

16 PÉRIODE DE QUESTIONS :

17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h18 .

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.



Mélissa Lord
Mairesse



Marie-Hélène Morneau
Directrice générale greffière-trésorière adjointe

